

La question du temple d'Apollon à Genève

Autor(en): **Martin, Camille**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge =
Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **10 (1908)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-158580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La question du temple d'Apollon à Genève.

par *Camille Martin*.

Littérature :

- Baulacre, Léonard.* Oeuvres historiques et littéraires, recueillies et mises en ordre par Edouard Mallet. Genève, 1857, 2 vol. in -8.
- Besson.* Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise et Maurienne et du décanat de Savoye. Nancy, 1759, in 4^o.
- Besson, M.* Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^e siècle. Fribourg (Suisse) et Paris, 1906, in -8.
- Blavignac, J.-D.* Armorial genevois. Essai historique sur les armoiries, les bannières et les monnaies de Genève, depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours. Genève, 1849, in -8.
- Blavignac, J.-D.* Notes historiques sur l'église de Saint Pierre, ancienne Cathédrale de Genève. Genève [1848], in -8.
- Blavignac, J.-D.* Notice sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'église de Saint-Pierre et description des objets découverts. Genève, 1851, in -8.
- Blavignac, J.-D.* Recherches sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève. Genève [1846], in -8.
- Fazy, Henri.* Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève. Genève, 1863, in -8.
- Fazy, Henri.* Genève sous la domination romaine. Notice archéologique. Genève et Bâle, 1868, in 4^o, pl.
- Gosse, H.-J.* Contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre ès-liens à Genève. Genève, 1893, in 4^o.
- Guyer, S.* Die christlichen Denkmäler des ersten Jahrtausends in der Schweiz. Leipzig, 1907, in -8.
- Leti, Gregorio.* Historia Genevrina ossia historia della Citta e Republica di Geneva. Amsterdam, 1686, in -12.
- Mémoire* sur le temple de Saint-Pierre. Manuscrits de la Bibliothèque publique de Genève. M. J. 17.
- Morel, Ch.* Genève et la colonie de Vienne. Etude sur une organisation municipale à l'époque romaine. Genève, 1888, in -8.
- Morus, Alexander.* Oratio de duobus Genevae miraculis, sole et scuto. Medioburgi, 1652, in 4^o.
- Reber, B.* Le culte du soleil à Genève au moyen-âge. Genève, 1904, in -12.
- Reber, B.* Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genevoises. Genève, 1903, in -8.
- [*Sarasin, Jean.*] Le Citadin de Genève, ou response au Cavalier de Savoye. Paris, 1606. in -8.
-

Comme beaucoup d'autres édifices du Moyen âge, la cathédrale Saint-Pierre de Genève passe pour avoir succédé à un sanctuaire païen. Plusieurs historiens se sont appliqués à démontrer ce fait. Quelques-uns d'entre eux ont cru même pouvoir déterminer la divinité à laquelle l'édifice était consacré. Il semblerait vraiment que la possession d'un temple d'Apollon fût pour une ville un titre de gloire tant les archéologues se sont donné de peine pour prouver l'existence de cet édifice. Leur zèle fut parfois si grand qu'ils ont utilisé pour les besoins de leur cause des arguments qui, en toute autre circonstance, auraient paru bien fragiles. Dans son ardeur, Blavignac¹⁾ va même jusqu'à inventer de toutes pièces un dolmen du soleil qui aurait précédé, sur la colline de Genève, le temple du dieu romain. Ainsi s'est constituée une tradition que l'auteur d'un des fascicules publiés par l'Association pour la Restauration de St-Pierre n'hésite pas à qualifier de constante.²⁾ Quand on voit la faveur avec laquelle sont acceptées des légendes aussi peu respectables, on ne peut s'étonner du crédit dont jouissent les affirmations souvent aussi peu fondées des historiens antérieurs.

La première mention du temple d'Apollon se trouve dans un discours du recteur Morus,³⁾ paru en 1652. Ce savant professeur n'a pas utilisé des documents que nous ne possédons plus, il n'a pas vu des monuments aujourd'hui disparus. Il a interprété à sa façon des faits qui nous sont parfaitement connus, et dont nous allons examiner dans un instant la valeur. Son opinion ne peut donc être considérée comme une tradition bien vénérable. Faut-il accorder plus de poids à une histoire très détaillée des plus anciens lieux de culte de Genève, histoire que l'on voit citée avec confiance par la plupart des auteurs depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.⁴⁾ D'après cette relation „un temple servant à la célébration du culte d'Apollon aurait été élevé à l'endroit même où l'église de St-Pierre se trouve aujourd'hui. Il aurait été détruit par un incendie avec la ville entière sous le règne de Marc-Aurèle. Un nouveau temple qui vit le culte païen s'anéantir le remplaça. Fronze, grand prêtre d'Apollon, déserta ses autels, se rangeant sous la bannière du Christ dont les disciples avaient déjà l'an 122, élevé chez nous une église sous le vocable des Saints Martyrs. Durant l'épiscopat de l'anglais Eleuthère, dont on place la mort en 334, le préfet Emilius fut baptisé, le paganisme entièrement aboli et le temple d'Apollon converti en église chrétienne.“ Ce récit extrêmement détaillé n'est hélas qu'une fable née à la fin du XVII^e siècle dans l'imagination de Gregorio Leti.⁵⁾ Il faut donc reconnaître

¹⁾ Notes historiques, p. 26.

²⁾ Gosse, Contribution. p. 5.

³⁾ Morus, Oratio de duobus Genevae miraculis, p. 14.

⁴⁾ Besson, Mémoires, p. 455. — Abrégé de l'histoire de la République de Genève depuis sa fondation en l'an du monde 2833 avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Genève, 1772, in -12. — Blavignac, Notes historiques, p. 27. — Gosse, Contribution, p. 16.

⁵⁾ Historia Genevrina, pp. 116, 118, 121, 142, 144, 145. Cf., sur la valeur des récits de Leti: Besson, M. Recherches sur les origines, p. 49 ss.

que l'histoire proprement dite est muette sur les événements qui se passèrent dans notre ville à cette époque. Seuls les documents épigraphiques et archéologiques nous font connaître l'état de Genève pendant la domination romaine, et peuvent nous renseigner sur l'existence du temple d'Apollon.

La plupart des auteurs qui ont étudié ce point d'histoire ont eu le tort de lier deux questions en somme tout à fait distinctes. Si nous voulons mettre un peu de clarté dans cette discussion, nous ferons mieux de séparer les divers éléments du problème, de rechercher tout d'abord si Saint-Pierre occupe réellement l'emplacement d'un temple païen, et d'examiner ensuite si ce temple était vraiment consacré à Apollon. Il est parfaitement certain qu'un grand nombre d'inscriptions romaines ont été trouvées à Saint-Pierre et dans ses environs immédiats. On en connaît actuellement 22; 7 d'entre elles sont consacrées à des dieux et 13 sont des inscriptions funéraires. Sur aucun autre point du territoire genevois, on n'a trouvé un nombre aussi grand de monuments semblables, groupés sur un espace aussi restreint. La présence de ces inscriptions n'implique pas nécessairement l'existence au sommet de la colline de Genève d'un temple proprement dit. Comme l'a déjà expliqué Ch. Morel¹⁾, le sanctuaire pouvait être réduit à sa plus simple expression. Il suffisait pour le signaler d'un arbre sacré, autour duquel on érigeait quelques colonnes, des édicules et des autels. C'est là qu'étaient déposées les offrandes et les inscriptions commémoratives.

Les vestiges de constructions qui ont été mis à jour sous le sol de St-Pierre et les fragments d'architecture romaine qui ont été retrouvés dans les murs et dans les fondations de la cathédrale ne suffisent pas à préciser la nature et la position de ce sanctuaire. Les fouilles faites en 1850²⁾ et 1869³⁾ ont révélé l'existence, à 3.25 M. au dessous du sol de la deuxième travée de l'église actuelle, de substructions qui appartiennent nettement, écrit le Dr. Gosse, à l'époque romaine. Ce savant archéologue a relevé, sur les plans qu'il a publiés, un vaste bétonnage sur pavé maçonné, un canal coudé en ciment, un exèdre et quelques petits murs dans lesquels se trouvaient des fragments d'inscriptions, réemployés comme matériaux de construction. On avouera qu'il est difficile d'utiliser des données aussi incomplètes. Sommes-nous en présence d'un temple ou d'un édifice civil? Avons-nous à faire à un monument romain, ou à la première église chrétienne? Il est impossible, il faut le dire, de tirer une conclusion quelconque des découvertes faites au cours du 19^{ème} siècle. Les constructions décrites par le Dr. Gosse ne renferment pas d'éléments architecturaux assez caractéristiques pour pouvoir être attribués à un édifice déterminé ou même à une époque précise.⁴⁾ L'étude des fragments de corniches et d'autres parties de monu-

¹⁾ Genève et la colonie de Vienne, p. 183.

²⁾ Blavignac, Notice sur les fouilles.

³⁾ Gosse, Contribution, p. 9 ss.

⁴⁾ S. Guyer, dans ses Christlichen Denkmäler, semble admettre que les vestiges de construction circulaire (?) retrouvés au-dessous du sol de la croisée et qualifiés par Gosse

ments romains¹⁾ que possèdent nos musées ne peut pas davantage nous donner la solution du problème qui nous occupe. On ne peut savoir aujourd'hui si ces fragments faisaient partie d'un édifice civil ou d'un temple, encore moins s'ils proviennent d'un temple d'Apollon. Comme ils avaient été tous réemployés dans des constructions du moyen âge, ils ne peuvent rien nous apprendre sur la position exacte des édifices auxquels ils appartenaient à l'origine. Les monuments épigraphiques et archéologiques ne nous donnent en somme qu'une seule indication certaine, c'est que le sommet de la colline de Genève était occupé jadis par un sanctuaire romain. Il faut renoncer à en préciser la disposition et la nature, et surtout à en fixer l'emplacement exact.

Sommes-nous mieux renseignés sur la divinité à laquelle était consacré ce sanctuaire? Les affirmations des savants qui ont exprimé leur opinion sur ce sujet étaient basées en premier lieu sur deux inscriptions relatives à Apollon trouvées à Genève. Celles-ci ne peuvent cependant être considérées comme un argument très probant. Aucune d'elles n'a été découverte sur l'emplacement de St-Pierre.²⁾ Toutes les inscriptions trouvées dans les murs ou les fondations de la cathédrale, mentionnent un grand nombre d'autres divinités;³⁾ elles devraient, semble-t-il, à plus juste titre, mériter d'être prises en considération. L'une d'elles, l'inscription de Mithra, a, il est vrai, attiré l'attention des savants. Ils ont vu dans ce monument une preuve de l'existence du temple d'Apollon. A leurs yeux, le culte de Mithra, dieu du soleil, aurait été pratiqué à Genève avant l'époque romaine et aurait ouvert la voie au culte d'Apollon soleil. L'argumentation est contestable. L'inscription mithriaque est datée de 201 après J.-C. Cela ne peut nous étonner puisque cette divinité orientale a joui d'un grand prestige dans le monde romain au deuxième et au troisième siècles de notre ère. Le culte de Mithra n'a donc pas le moins du monde précédé ou remplacé le culte d'Apollon. Ces deux divinités sont absolument distinctes. Mithra n'était pas d'ailleurs non plus,

de baptistère font partie d'un édifice antique. Cette supposition ne tient cependant pas compte du fait que le niveau du sol de cette construction est beaucoup plus élevé que celui des édifices appartenant aux couches les plus profondes et mis à jour sous la partie occidentale de la cathédrale. De toutes façons les données que nous possédons sur ce monument ne permettent pas de l'identifier avec certitude.

¹⁾ Les fragments d'architecture romaine trouvés à Genève n'ont jamais été étudiés d'une façon complète. Quelques uns d'entre eux ont été décrits dans des ouvrages généraux, en particulier dans: *Fazy, H.* Genève sous la domination romaine et Catalogue du musée. — *Morel, Ch.*, Genève et la colonie de Vienne. — *Blavignac, J.-D.* Recherches sur quelques fragments. Les principales découvertes faites depuis la publication de ces travaux sont consignées dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (cité B.S.H.) et dans l'Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (cité Anz. f. S. A.) En voici la liste: B. S. H., t. I, pp. 110, 121, 364; t. II, pp. 55, 328. — Anz. f. S. A., 1898, p. 11.

²⁾ L'une provient de la rue de la Cité et l'autre, jadis déposée au Collège, a disparu. *Fazy*, Genève sous la domination romaine, nos I et II.

³⁾ Jupiter, Mercure, Mithra, Mères Augustes, Geneva, Sulea, etc. Sur ces inscriptions, Cf. Corpus inscriptionum latinarum, t. XII. — B. S. H., t. I, pp. 85, 120 ss, 365; t. II, p. 62. — Anz. f. S. A. 1893; pp. 11, 293; 1897, p. 50.

comme on l'a prétendu, le dieu tutélaire, le patron de Genève, bien que l'inscription : *Deo invicto Genio loci*, semble à première vue le faire croire. Le *deus* est absolument différent du *genius*, divinité inférieure. L'inscription est une double dédicace.¹⁾ Elle ne prouve qu'une chose, c'est que Mithra était adoré à Genève au troisième siècle. Il n'y a pas lieu d'en tirer aucune conclusion sur l'existence du temple d'Apollon.



106. Médaillon encastré dans la façade orientale d'une chapelle de croisillon sud du transept de Saint-Pierre à Genève.

Il faut reconnaître d'ailleurs que, déjà au XVII^e siècle, les antiquaires ne s'étaient pas contentés de preuves aussi peu solides. Ces inscriptions avaient à leurs yeux beaucoup moins d'importance que le fameux masque encadré dans un médaillon qui orne le mur oriental de l'une des chapelles du St-Pierre actuel. Cette façade était considérée jadis par les uns comme un reste d'édifice romain²⁾, par les autres comme un vestige d'une église burgonde bâtie sur les fondements d'un temple païen.³⁾ Dans le premier cas, la tête était, cela va sans dire, d'origine romaine, dans l'autre, elle datait

d'une époque moins ancienne et avait été placée à l'endroit où elle se trouve pour apprendre à la postérité qu'il y avait eu sur le même emplacement un temple d'Apollon. Il est à peine besoin de dire que ces belles hypothèses ne reposaient que sur l'imagination de leurs auteurs. Aujourd'hui chacun sait que la muraille où se trouve le médaillon fait partie intégrante de l'église du XII^e siècle. Elle ne présente aucun caractère permettant de l'attribuer à une époque plus ancienne. Personne ne croit plus la tête antique depuis qu'en la remplaçant par un facsimile, on a découvert qu'elle était sculptée sur un chapiteau bien postérieur à l'époque romaine. Cependant pour certains archéologues, ce masque demeure l'indice d'une tradition antérieure ;

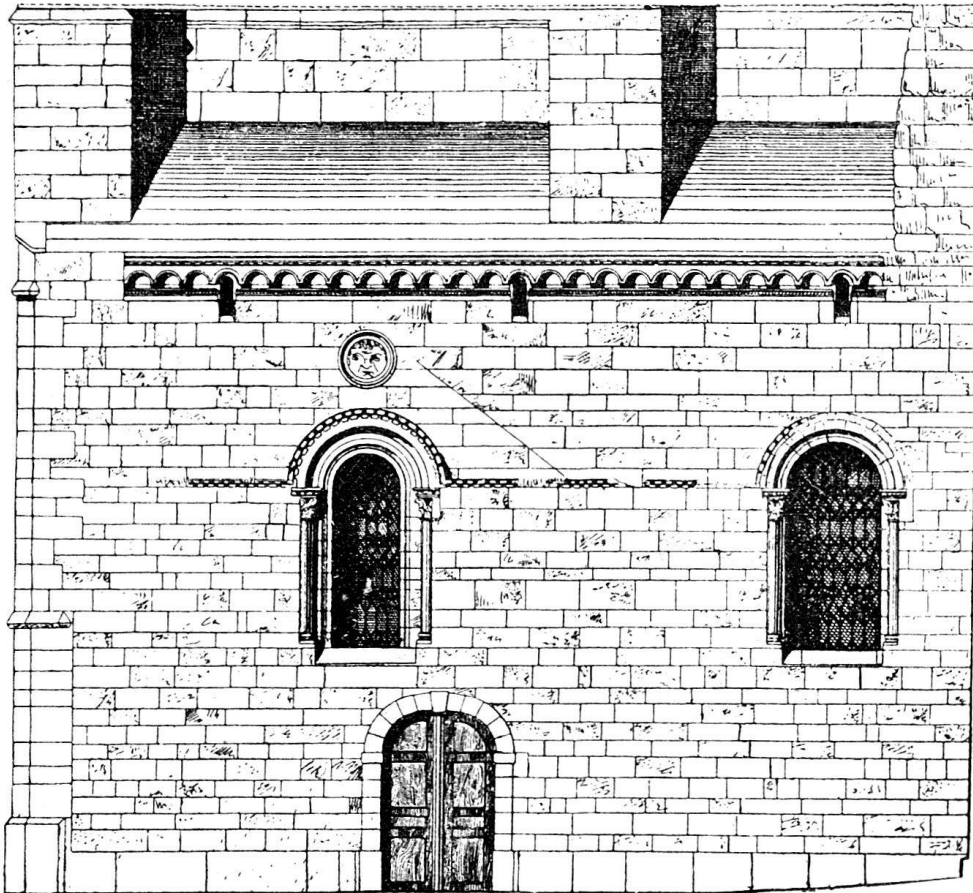
¹⁾ Cf. *Ch. Morel*, op. cit., p. 184.

²⁾ *Morus*, op. cit., p. 15. — [*Calandrini*] 2^e partie du Mémoire sur le temple de Saint-Pierre.

³⁾ *Baulacre*, oeuvres, t. I, p. 257.

c'est à leurs yeux un souvenir du temple d'Apollon, souvenir qui s'est perpétué en se modifiant dans toutes les transformations de l'église chrétienne.¹⁾

En effet, dit-on, ce masque représente le soleil, il est tourné vers l'orient, il occupe une position en vue, donc c'est l'image d'Apollon.²⁾ Le point de départ de cette hypothèse est déjà fort discutable. Il faut bien de l'imagination pour pouvoir affirmer catégoriquement qu'une figure sculptée au XII^e siècle au plus tôt est la reproduction d'une image plus ancienne que personne



107. Façade orientale des chapelles du croisillon sud du transept de Saint-Pierre à Genève.
Etat avant la dernière restauration.

n'a jamais vue ni décrite, et dont l'existence n'est attestée par aucun document. Le raisonnement pèche donc par la base. Mais ce n'est pas là son seul défaut. On a cru voir dans le masque de Saint-Pierre une représentation du soleil, mais l'on s'est bien gardé de fournir des exemples à l'appui de cette identification. Le soleil n'a jamais été représenté de cette façon ni dans l'antiquité, ni au moyen âge. D'autre part des têtes encadrées dans des médaillons circulaires se rencontrent sur un grand nombre de monuments.

¹⁾ C'est en particulier l'opinion que M. B. Reber a soutenue dans sa brochure intitulée : Pourquoi voit-on le soleil.

²⁾ Morus, op. cit., p. 14. — B. Reber, op. cit., p. 5.

Elles sont loin d'être toujours l'image du soleil, mais peuvent représenter toutes sortes de divinités, et même n'avoir aucune signification quelconque, être un simple motif ornemental. Si l'on voulait reconstruire des temples d'Apollon sur tous les emplacements où se trouvent des édifices décorés de figures semblables, on augmenterait singulièrement le nombre des sanctuaires consacrés à ce dieu. Il est vrai que la tête qui nous occupe ne se trouve pas dans un lieu quelconque, elle est tournée vers l'orient, elle occupe un emplacement en vue! Vérifions d'un peu près ces observations. On sait que la façade des chapelles du transept sud de St-Pierre a subi depuis sa construction, une modification importante. Deux pignons, dont il est facile de voir encore aujourd'hui la trace, ont précédé la corniche horizontale actuelle (voir fig. 107). La tête dite d'Apollon n'aurait pu trouver place sur ces sortes de frontons, car l'espace qui séparait le sommet de la fenêtre de l'angle du pignon était trop exigü pour recevoir un médaillon de dimensions semblables; par conséquent la tête a dû être introduite après coup dans cette façade, lors de sa transformation. Rien ne prouve qu'elle ait été tournée de temps immémorial du côté de l'orient, car on ignore la place qu'elle occupait avant d'orner une chapelle du transept. La situation de cet emblème ne peut donc nous renseigner sur sa signification. Tous les arguments mis en avant pour fixer l'origine de cette tête sont sans valeur aucune. Il est en tous cas impossible de considérer ce masque comme une preuve de l'existence d'un temple d'Apollon sur l'emplacement de St-Pierre.

Il faut donc reconnaître que le problème qui nous occupe ne peut être résolu à l'aide des documents que nous avons étudiés. Aussi bien a-t-on cherché à l'élucider au moyen des considérations plus générales. Apollon, a-t-on remarqué, a toujours été à Genève l'objet d'un culte spécial; son temple devait donc occuper le point le plus élevé de la ville, il ne pouvait se trouver ailleurs que sur l'emplacement de Saint-Pierre.¹⁾ Le culte spécial d'Apollon n'est cependant pas attesté par des documents bien nombreux. Nous avons déjà vu que ce dieu n'était mentionné que deux fois sur les inscriptions genevoises, tandis que les autres divinités romaines: Jupiter, Mars et Mercure sont nommées beaucoup plus fréquemment sur ces monuments. On cite en outre un masque en bronze, trouvé au XVIII^e siècle en creusant les fossés des fortifications et qui, d'après Baulacre²⁾ aurait tout à fait la physionomie d'Apollon. Cette identification est loin d'être certaine. Quoiqu'il en soit, voilà tout ce que nous savons de la vénération particulière dont était entouré ce dieu à Genève. Il paraît singulier qu'on ait pu tirer une conclusion quelconque de ces quelques faits. Que dire des arguments nouveaux présentés au public, il y a peu d'années par un savant genevois. Adoptant une idée de Blavignac,³⁾

¹⁾ *Reber, B.*, op. cit., p. 4.

²⁾ *Baulacre*, op. cit., t. I, pp. 105 et 254. Cette tête est conservée au Musée archéologique de Genève.

³⁾ *Armorial genevois*, p. 5.

cet auteur¹⁾ a cru pouvoir affirmer que la présence du soleil sur les armoiries et les monnaies genevoises était un souvenir de l'importance du culte d'Apollon à Genève. A l'époque romaine et même au Moyen âge, le soleil aurait été l'emblème de la ville jusqu'au moment où il fut remplacé par le nom de Jésus. Blavignac lui-même reconnaissait qu'aucun monument ne confirmait le fait d'une façon positive. Mais il accordait une grande importance à certaines affirmations d'auteurs du XVII^e siècle. L'auteur du *Citadin de Genève*²⁾ écrivait en effet: „Jadis sous le paganisme Genève avait en ses armes un Apollon mystique, un soleil corporel, comme en font foi les inscriptions suivantes: ce sont celles que nous avons déjà signalées. La démonstration est, on l'avouera, un peu sommaire. Un peu plus tard, Minutoli³⁾ assure que „les bien anciennes armoiries de la ville étaient du temps du paganisme un Cupidon en lieu desquelles après avoir renoncé au paganisme, ils ont pris Jésus dans le soleil.“ Cette supposition nouvelle et originale est absolument dénuée de preuves. Il est d'ailleurs oiseux de perdre son temps à chercher quelles étaient les armoiries de Genève païenne. C'est un pur jeu de l'imagination de dire que le soleil figure sur les monnaies genevoises à partir de 1554 parce que „cet astre vivifiant“ a été de tout temps l'emblème des Genevois. On ne peut accorder non plus à cet égard la moindre importance au fait qu'au XV^e siècle on tenait dans le diocèse de Genève des confréries au nom de St-Orient et que dans le canton de Vaud on adorait le soleil comme un Dieu.⁴⁾ Ce ne sont pas des rapprochements aussi hasardés qui rendront plus certaine l'existence du temple d'Apollon.

Aucun des arguments employés à défendre la cause de ce véritable monument national ne résiste à une critique tant soit peu objective. Ce n'est pas en prenant pour des réalités les hypothèses des historiens ou des chroniqueurs du XVII^e siècle que l'on parviendra à résoudre ce problème. En l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de savoir à quelle divinité était consacré le sanctuaire païen qui précéda Saint-Pierre.

¹⁾ *Reber, B.*, op. cit., p. 8.

²⁾ [*Jean Sarasin*]. *Le Citadin de Genève*, p. 32.

³⁾ Manuscrit cité par *Blavignac*, *Armorial*, p. 7, note 5.

⁴⁾ *Reber, B.* *Le culte du Soleil*.

